

## **Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 1er mai 2008**

**Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.**

**Bonne lecture !**

**Yvan Boulay  
Revue de presse-CNC**

\*\*\*\*\*

### **Radio-Canada, 1er mai 2008 - Salaire minimum : Des hausses dans quatre provinces**

Jeudi, le salaire minimum passera de 8,00 \$ à 8,50 \$ l'heure au Québec. Le salaire horaire des employés à pourboire augmentera lui aussi jeudi de 7,25 \$ à 7,75 \$ l'heure.

Au Québec, on estime que près de 6 % des travailleurs sont payés au salaire minimum. On prévoit que cette augmentation de salaire profitera à environ 254 000 salariés qui se concentrent pour la plupart dans les secteurs du commerce de détail, l'hébergement et la restauration.

Pour le ministre québécois du Travail, David Whissell, cette hausse du salaire minimum se veut un incitatif au travail dans un contexte où la province doit faire face à une pénurie de main-d'oeuvre.

Les organismes de lutte contre la pauvreté, qui se félicitent de cette augmentation, rappellent toutefois que les travailleurs au salaire minimum ne seront pas vraiment plus riches, compte tenu de l'augmentation, ces dernières années, des tarifs d'électricité, du coût du transport en commun, des logements et de l'alimentation.

Selon ces organismes, il faudrait que le salaire minimum passe à 10,43 \$ l'heure, à 40 heures par semaine, pour atteindre le seuil de faible revenu fixé par Statistique Canada.

Il n'y a pas qu'au Québec que le salaire minimum sera augmenté à partir du 1er mai. Il augmentera aussi dans trois autres provinces, notamment en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan ainsi qu'à l'Île-du-Prince-Édouard.

En Saskatchewan, le salaire minimum passera jeudi de 8,25 \$ à 8,60 \$ l'heure, soit une augmentation de 35 ¢.

À l'Île-du-Prince-Édouard, le salaire minimum gagnera 25 ¢, pour s'établir à 7,75 \$ l'heure.

En Nouvelle-Écosse, le salaire minimum régulier passera de 7,60 \$ à 8,10 \$ (+50 ¢) l'heure, alors que le taux horaire des employés sans expérience et de moins de 3 mois d'ancienneté passera de 7,15 \$ à 7.60 \$ (+45 ¢).

L'Ontario demeure la province canadienne où le salaire horaire est le plus élevé. Il est passé, le 31 mars dernier, de 8,00 \$ à 8,75 \$.

\*\*\*\*\*

### **Radio-Canada, 1er mai 2008 - Fête des travailleurs : Prolétaires de tous les pays...**

Cette année, les traditionnelles manifestations de la Fête des travailleurs du 1er mai ont permis à des milliers d'ouvriers asiatiques de sortir dans les rues pour demander de meilleurs salaires afin de faire face à la crise alimentaire mondiale.

Ainsi, tant dans les rues de Jakarta, en Indonésie, que dans celles de Manille, aux Philippines, en passant par Tokyo, Séoul, Bangkok ou Singapour, ils ont été des milliers, jeudi, à marcher pour exiger des augmentations de salaire.

« Les travailleurs ont faim et réclament des augmentations de salaire, un contrôle des prix et des réformes économiques conséquentes », a expliqué un syndicaliste philippin en marge de manifestations sous haute surveillance policière dans les rues de Manille.

La présence policière musclée s'est aussi fait sentir à des milliers de kilomètres de là, en Turquie, où l'interdiction par le gouvernement d'une manifestation a soulevé la colère des travailleurs.

Brandissant des drapeaux du Parti communiste turc, quelques centaines de manifestants ont tenté de braver l'interdiction et se sont frottés, tôt jeudi matin, aux policiers qui ont fait usage de gaz lacrymogènes et de canons à eau pour disperser la foule. Ces manifestants voulaient notamment faire du 1er mai un congé férié.

En Grèce, une grève générale à la suite d'un mot d'ordre lancé par les principaux syndicats paralyse la plupart des transports et des services du pays. Les syndicalistes grecs, à l'instar de leurs vis-à-vis français, veulent profiter du 1er mai pour protester contre des réformes impopulaires engagées par leur gouvernement de droite. Et au pays, où il n'y a qu'au Québec que le 1er mai est célébré par les grandes centrales syndicales, plusieurs initiatives locales ont été mises de l'avant. Une grande manifestation est d'ailleurs prévue, samedi prochain, dans un parc montréalais pour protester contre la possible privatisation des soins de santé au Québec.

\*\*\*\*\*

## **La Presse, 1er mai 2008 - À la défense des syndicats**

Vérifiez autour de vous, peu de gens peuvent nommer les chefs des trois grandes centrales syndicales au Québec\*.

Les temps ont changé. Dans les années 70, les leaders syndicaux étaient archiconnus. Leur notoriété a grimpé en flèche lorsque Robert Bourassa a jeté en prison Marcel Pepin, Yvon Charbonneau et Louis Laberge.

Je me souviens du ministre du Travail, Jean Cournoyer, qui passait en coup de vent devant les caméras de télévision, les cheveux en bataille, la cravate défaite, une pile de dossiers sous le bras. C'était le ministre le plus occupé du gouvernement Bourassa.

Pas étonnant. Au milieu des années 70, le Québec avait perdu plus de six millions de jours-personne en conflit de travail, comparativement à un million à la fin des années 60. Et les grèves étaient sauvages. Le Conseil des services essentiels n'existait pas. Les Montréalais se tapaient des grèves-fleuves où les transports en commun étaient paralysés et les déchets laissés à l'abandon.

Même phénomène de notoriété dans les années 80 et 90 avec les Gérald Larose et Lorraine Pagé qui étaient dans nos salons pratiquement tous les soirs via le petit écran.

Aujourd'hui, c'est le calme plat. En 2007, le Québec a connu un creux historique. La province a perdu seulement 200 000 jours-personne en grève ou en lock-out.

Les leaders syndicaux ne font plus les nouvelles. Ils sont moins connus du grand public. Par contre, les mises à pied alimentent les manchettes: les sandales Crocs, l'usine de textile Golden Brand, TQS. Le nouvel ennemi: la mondialisation.

"On est en concurrence avec les pays en voie de développement, pas avec l'usine voisine", affirme Lorraine Pagé.

J'ai rencontré Lorraine Pagé chez elle mardi, à la veille du 1er mai, fête des Travailleurs. Elle n'a pas changé: même voix pointue, même ton de maîtresse d'école, même passion. Elle a dirigé la CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec) pendant 11 ans, de 1988 à 1999.

Elle a quitté la présidence de la centrale en mai 1999. Dans la honte. Accusée d'avoir volé une paire de gants dans un magasin La Baie, elle a démissionné dès que le verdict de la cour municipale est tombé: coupable.

L'agent de sécurité de La Baie l'a quasiment traitée en criminelle. "Vous êtes accusée de vol, lui a-t-il dit. Vous ne pouvez appeler personne sauf votre avocat."

"En une seconde, tout a basculé, se rappelle-t-elle. Un incident banal a mis fin à ma carrière. Je me suis dit: "Si je fais un point de presse, les gens ne verront pas la présidente de la CEQ, mais une femme qui a des démêlés avec la justice.""

Elle a finalement été blanchie par la Cour d'appel, mais cette histoire a laissé des stigmates, dont une facture de 25 000\$ de frais d'avocat. Aujourd'hui, elle lève les yeux au ciel dès qu'on prononce le mot gants.

"Cette sapristi de paire de gants, elle va me suivre jusqu'à ma mort!" lance-t-elle en riant.

On a vite laissé les gants de côté pour causer syndicalisme.

### **Dépassés, les syndicats?**

"Non, tranche Lorraine Pagé. Les gens disent: "Ils défendent leurs acquis, ce sont des dinosaures." Ben voyons donc! Les syndicats ont mené des luttes pour obtenir des meilleures conditions de travail, des salaires plus élevés, un milieu plus sécuritaire, des vacances payées, un congé de maternité payé, l'équité salariale. Les jeunes s'imaginent que les patrons se sont levés un matin et qu'ils nous ont donné tout ça! C'est faux. Chaque gain a été arraché par les syndicats."

En 1872, le Canada a légalisé les syndicats. Après la Première Guerre mondiale, plus de la moitié de la population du Québec vivait dans des villes. La province s'industrialisait à toute vitesse et les quartiers ouvriers se multipliaient. Seul le clergé niait la réalité et s'entêtait à pousser les bonnes âmes vers l'agriculture, mère de toutes les vertus.

Le syndicalisme a une longue tradition de lutte au Québec. Aujourd'hui, 40% des travailleurs sont syndiqués. Dans le reste du Canada, ce chiffre tombe à 28% et aux États-Unis, il dégringole à 13%. "Le syndicalisme est la seule force organisée pour défendre les travailleurs, l'unique contre-pouvoir", souligne Lorraine Pagé.

Oui, les syndicats sont dépassés par l'impact de la mondialisation et les fermetures d'usine; oui, certains se comportent comme des fier-à-bras; et oui, les leaders syndicaux ont parfois l'air de dinosaures, mais les travailleurs ont besoin d'eux. Aujourd'hui, plus que jamais.

\* Michel Arsenault à la FTQ, Claudette Carbonneau à la CSN et Réjean Parent à la CSQ.

Maxime Ouimet

\*\*\*\*\*

### **La Presse, 1er mai 2008 - Le salaire minimum passe à 8,50 \$ l'heure**

Bonne nouvelle pour les 254 000 salariés qui vivent du salaire minimum: en cette journée de la fête internationale des Travailleurs, le taux horaire plancher au Québec connaît une "hausse historique" de 50 cents l'heure, pour atteindre 8,50\$.

Les employés à pourboire voient quant à eux leur salaire passer de 7,25 à 7,75\$ l'heure.

Pour un travailleur à temps plein, cette hausse décrétée par le gouvernement représente environ 20\$ de plus par semaine.

Dans les commerces visités hier, la nouvelle était accueillie avec un large sourire. "C'est sûr que ce n'est pas énorme, mais pour moi, le fait de pouvoir me louer un film de plus par soir, ça augmente ma dignité", affirme Pier-Luc Cournoyer, âgé de 18 ans et employé à temps plein d'un café de la Place des Arts.

Même pour les salariés qui gagnent déjà un peu plus, comme Korta Rimtobay, gérante adjointe dans une boutique de sous-vêtements du centre-ville, l'augmentation du salaire minimum est une excellente nouvelle. "Ce soir, c'est sûr que je vais appeler mon patron pour avoir moi aussi une augmentation équivalente", indique-t-elle.

En 1995, année du référendum, le gouvernement du Parti québécois avait augmenté le salaire minimum de 45 cents l'heure (il était alors passé de 6\$ à 6,45\$). Mais cette augmentation jusqu'à hier inégalée avait été suivie d'un quasi-gel des augmentations, avec des hausses successives de 25 cents en 1996, et de 10 cents les trois années suivantes.

"Cette (nouvelle) hausse historique au Québec est une incitation pour les gens sans emploi à retourner au travail, affirme le ministre du Travail, David Whissell, joint par La Presse hier. Ce n'est jamais un exercice facile de décréter des telles augmentations, parce qu'il faut maintenir un équilibre fragile entre l'attrait pour le travail et la compétitivité des entreprises. Mais nous avons obtenu sans problème le support des acteurs économiques parce qu'ils sont justement aux prises avec une pénurie de main-d'oeuvre."

Au Front de défense des non-syndiqués, le nouveau taux minimum est perçu comme une "avancée non négligeable", même s'il est en partie annulé par les hausses de tarifs d'électricité (13% depuis 2003), du logement (15% depuis 2000) et de l'alimentation (11% en deux ans). "Nous estimons qu'il faudrait l'augmenter à 10,43\$ l'heure pour sortir les gens de la pauvreté", affirme la porte-parole Mélanie Gauvin.

Le gouvernement McGuinty, en Ontario, s'est engagé à porter le salaire minimum à 10,25\$ l'heure d'ici 2010, au terme d'une série de hausses étalées sur trois ans. "Malheureusement, ici, le ministre Whissell, même s'il nous accorde une bonne écoute, ne veut pas s'engager pour plus d'une année à la fois", déplore la porte-parole du Front de défense des non-syndiqués.

Pour le ministre Whissell, prendre un tel engagement à long terme serait un écart de prudence. "Nous préférons réévaluer chaque année, selon la situation économique qui prévaut au Québec", dit-il.

Tristan Péloquin

\*\*\*\*\*

## **Le Devoir, 1er mai 2008 - Fête des travailleurs le 1er mai : Y a-t-il de quoi fêter?**

On pourrait se demander s'il est encore de mise pour les centrales syndicales de célébrer, le 1er mai, une fête consacrée aux travailleurs. Elle rappelle la lutte des salariés nord-américains en 1886, en faveur de la journée normale de travail de huit heures, et les événements sanglants qui ont eu lieu à Chicago à cette occasion.

La célébration de cette journée par un défilé dans les rues s'est répandue en Europe à la fin du XIXe siècle et elle est devenue de nos jours une fête internationale commémorée partout dans le monde. Les organisations syndicales en Amérique du Nord n'ont pas suivi ce mouvement sauf au Québec, où les centrales syndicales se sont joints à la tendance internationale depuis 1970.

### **Manifestation de solidarité**

À l'origine et pendant longtemps, cette manifestation des travailleurs salariés visait à montrer de manière symbolique, par un défilé sur la place publique, la solidarité des ouvriers salariés et leur identité comme classe sociale. Comme l'autre fête du Travail célébrée le premier lundi de septembre et propre aux travailleurs nord-américains (marquée par un défilé à Montréal de 1886 à 1952), elle est le reflet de la montée de la classe ouvrière dans les sociétés industrielles. Mais cette volonté d'affirmation a-t-elle encore sa place de nos jours?

En effet, la notion de classe ouvrière est disparue du vocabulaire et de l'analyse de la société contemporaine. Elle a été largement remplacée par la notion de classe moyenne, qui s'étend bien au-delà des travailleurs salariés. Cette dernière appellation, basée uniquement sur l'échelle de revenus, présente un contour très vague, ce qui permet aux analystes, aux partis politiques et aux groupes d'intérêts de définir à leur façon et de manière bien contradictoire les intérêts et les aspirations de cette classe moyenne. Au cours des dernières années, elle signifierait pour plusieurs des réductions d'impôt et un repli de l'interventionnisme étatique.

### **Salariés en expansion**

Mais la classe des travailleurs salariés est-elle vraiment disparue? Les statistiques sur la population active (qui participe au marché du travail) montrent qu'au contraire, les travailleurs salariés sont une catégorie sociale en voie d'expansion. Les personnes qui échangent leur force de travail pour un salaire forment de nos jours pas moins de 90 % de la population active, contre 71 % en 1961. Bien sûr, la structure occupationnelle de ces salariés a changé, la proportion des cols bleus ayant diminué et celle des cols blancs augmenté. Mais cela n'empêche pas qu'une proportion de plus en plus importante de personnes touchent une rémunération pour leur travail.

La théorie économique néoclassique voudrait que la croissance de la richesse dans une société permette «d'améliorer le niveau de vie, de réduire la pauvreté et d'enrichir la classe moyenne», comme le défend le dernier rapport du groupe de travail sur l'investissement des entreprises présidé par Pierre Fortin et remis dernièrement au gouvernement du Québec. Le rapport plaide pour une hausse de la productivité des entreprises, source de croissance de la richesse collective, en favorisant l'investissement.

Pour ce faire, il recommande, entre autres, de réduire les impôts des entreprises et de taxer davantage la consommation, afin de «rendre le Québec encore plus concurrentiel et ouvert sur le monde». Cette stratégie permettrait finalement «d'augmenter le confort matériel de la classe moyenne», de diminuer la pauvreté et d'assurer le financement des services publics.

### **Pouvoir d'achat**

Cette approche est suivie par nos gouvernements depuis le milieu des années 1980. Elle repose sur le postulat qu'il faut respecter les forces du marché et créer un environnement

favorable à l'offre de biens plutôt que de stimuler la consommation. Il en résulterait un enrichissement collectif bénéfique pour tout le monde.

Mais ce n'est pas ce que montre l'expérience des 25 dernières années. Les travailleurs salariés, qui forment la majeure partie de la population active, n'ont pas vu leur pouvoir d'achat augmenter pendant cette période. En effet, le salaire réel hebdomadaire ou horaire moyen dans l'ensemble des industries a même légèrement diminué depuis 1983 au Québec comme dans l'ensemble du Canada.

Même les travailleurs salariés de la grande entreprise régis par des conventions collectives n'ont pas vu leur rémunération augmenter au-delà de la hausse des prix pendant cette période. C'est unique dans l'histoire du Québec et du Canada que les salariés ne puissent bénéficier d'une hausse de leur rémunération réelle. En effet, depuis que Statistique Canada relève des données sur les salaires et les prix (depuis 1900), l'inflation a été très rarement supérieure à l'augmentation moyenne des salaires horaires et hebdomadaires jusqu'à la fin des années 1970.

### **Gel salarial**

Le gel salarial depuis le début des années 1980 s'accompagne également d'une semaine de travail qui n'a guère bougé depuis les années 1960. Elle a perdu un maigre deux heures (de 40 à 38,3 heures) pour les employés à plein temps (emploi principal) sur près de 40 ans. Encore une fois, c'est un raccourcissement du temps de travail beaucoup moins marqué que pour les décennies antérieures où, par exemple, la semaine moyenne de travail est passée en général de 48 à 40 heures dans les deux décennies d'après-guerre.

En ce qui concerne les avantages sociaux qu'on peut mesurer dans les conventions collectives, il y a un statu quo depuis le début des années 1980. Depuis cette période fleurit également plus que jamais le travail précaire (temps partiel, intérimaire, autonome), qui est passé de 16,7 % de la main-d'oeuvre en 1976 à 31,3 % en 2001. Pas étonnant que les Québécois ne puissent plus épargner, que l'endettement des ménages atteigne des sommets et qu'il faille deux revenus par famille pour avoir un niveau de vie convenable.

### **Niveau de vie**

Ces constatations sont d'autant plus singulières que la croissance économique a été au rendez-vous au Québec comme au Canada au cours des dernières années. Le produit intérieur brut mesuré en dollars constants s'est accru de 2,3 % par année au Québec de 1981 à 2006, et la productivité du travail a augmenté de 1,2 % par année pendant la même période. La richesse se crée, mais les travailleurs salariés, qui forment 90 % de la population active, n'améliorent pas leur niveau de vie. C'est unique depuis plus de 100 ans de vie en société industrielle au Québec et au Canada.

Une stratégie de croissance économique qui ne privilégie que le fonctionnement des lois du marché (déréglementation, libre-échange, recul de l'interventionnisme étatique) sans se soucier d'en mesurer les effets sociaux se traduit par une concentration des richesses au sommet de la pyramide et fait de la majeure partie de la population des laissés-pour-compte.

Il est certainement souhaitable d'établir une économie forte et de s'enrichir collectivement afin de pourvoir, comme le veut le rapport Fortin, «diminuer la pauvreté, se procurer un plus grand

confort matériel, s'accorder plus de temps libre, augmenter la quantité et la qualité des services publics».

### **Le sort des travailleurs**

Mais le chemin suivi depuis plus de 25 ans ne s'oriente pas dans cette direction. C'est le contraire qui prévaut. Et constamment, on entend répéter qu'il faut créer de la richesse afin de pouvoir la redistribuer. Elle se crée, mais la redistribution est toujours reportée à plus tard. A-t-on oublié que l'objectif de la croissance industrielle est d'améliorer le sort des humains et non de l'avilir?

La célébration du 1er mai a encore toute sa signification pour montrer que les travailleurs salariés sont toujours une force sociale et que le discours néolibéral ne permet pas une distribution équitable de la richesse. Son application depuis 25 ans engendre une dégradation de la condition des salariés et une inégalité croissante du revenu des familles.

Jacques Rouillard : Professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal et auteur de l'ouvrage *Le Syndicalisme québécois - Deux siècles d'histoire* (2004)

\*\*\*\*\*

### **Le Nouvelliste, 1er mai 2008 - La lutte doit continuer : 1er mai, fête des Travailleurs**

Le Comité d'action des non-syndiquéEs tient à souligner la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs. Cette journée, dont les origines sont, pour certains, inconnues, est née des luttes ouvrières du 19e siècle pour le respect des droits des travailleurs. Bien que nous soyons en 2008, les luttes ne sont pas terminées.

Cette année, le salaire minimum passe de 8 \$ à 8.50 \$, la plus grande augmentation depuis 30 ans! Cette augmentation n'est pas un cadeau de nos élus, mais bien le résultat de la mobilisation de près de 30 000 Québécois qui ont revendiqué son augmentation au niveau du seuil de faible revenu en signant la pétition du Front de défense des non-syndiquéEs, dont le CANOS est membre. Mais la réponse est insuffisante.

En 2008, pour atteindre le seuil de faible revenu, une personne seule travaillant au salaire minimum devrait gagner 10.43 \$, presque 2 \$ de plus que ce qu'offrira le salaire minimum! Il faut donc continuer à revendiquer que le travail permette enfin de se sortir de la pauvreté. Pour y arriver, nous devons ensemble continuer la lutte.

En plus de conditions salariales insuffisantes, les travailleuses et les travailleurs non-syndiquéEs occupent de plus en plus des emplois précaires. La recherche croissante de profits des entreprises, la montée du capitalisme relèguent l'humain à l'état de ressource remplaçable par un autre modèle.

La délocalisation des industries manufacturières en est un bel exemple : on se débarrasse des travailleurs québécois et on les remplace par des travailleurs étrangers dans des conditions de misère en Chine, au Vietnam, au Mexique. Même Loto-Québec commande maintenant son matériel promotionnel en Chine, bel effort de la part d'une société d'État. Pour la Saint Jean-Baptiste 2007, le Mouvement national des Québécois a acheté des t-shirts

promotionnels faits au Mexique avec des fibres américaines! Vive la solidarité! Il y a quelques coopératives de couture au Québec qui auraient sûrement accepté un tel contrat!

Les conditions de travail dans certains milieux sont tellement difficiles ou indécentes que les Québécois ne les comblent pas; prenons l'exemple des employés agricoles saisonniers; maintenant le Québec et le Canada importent des travailleurs agricoles saisonniers du Mexique et d'autres pays. Certains vivent dans des conditions difficiles, ne parlant pas notre langue et dépendant complètement de leurs employeurs pour une visite chez le médecin ou pour leurs achats. Et s'ils se blessent au travail, le Consulat les renvoie dans leur pays, sans indemnité, sans soutien, même s'ils sont admissibles à des prestations de la CSST!

Que dire aussi sur les travailleuses domestiques résidentes, ces femmes d'ici et d'ailleurs qui doivent pour remplir leurs fonctions demeurer chez leur employeur et être disponibles 24 heures sur 24 pour prendre soin de leurs " maîtres ". N'est-ce pas une forme d'esclavage moderne? Certaines de ces femmes migrantes ont un permis de travail nominatif, c'est-à-dire qu'elles ont le droit de travailler pour cet employeur et que si elles ne font pas l'affaire, les tracasseries administratives commencent!

Profitons de ce 1er mai pour nous demander quel monde du travail, quelle société nous voulons ! Et surtout, n'oublions pas que nos acquis, nos protections au travail ne sont gagnés que par notre volonté collective d'exiger leur amélioration. Si nous ne demandons rien, nous n'aurons rien et en plus on continuera de nous retirer ce que nous avons déjà.

Le Comité d'action des non-syndiqués (CANOS) est un groupe de défense collective des droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués, plus particulièrement de celles et ceux à faible revenu. Il regroupe des personnes qui croient que les lois du travail doivent être améliorées pour offrir une protection aux salariéEs contre les abus des employeurs et diminuer la précarité des emplois.

Marie-Josée Magny  
Coordonatrice du CANOS

\*\*\*\*\*

## **Le Droit, 1er mai 2008 - Au Québec, on travaille (en partie) en français**

En ce 1er mai 2008, Fête internationale des travailleurs et des travailleuses, il faut constater qu'il y a deux catégories de travailleurs au Québec.

Les premiers ont le droit de travailler en français : ils sont régis par les lois du travail québécoises et la loi 101.

Les travailleurs de la deuxième catégorie, ce sont plus de 200 000 Québécois et Québécoises assujettis au Code canadien du travail et dont l'employeur échappe à la loi 101. Trop souvent, ils doivent travailler "bilingue" et parfois même seulement en anglais.

Certains d'entre eux se disent eux-mêmes citoyens de deuxième catégorie au Québec. Ce sont ceux qui oeuvrent dans des entreprises sous juridiction fédérale, tel que les ports,

aéroports, télécommunications, radiodiffusion, transport interprovincial, transport ferroviaire, banques, bureaux de postes, etc. Dans certaines de ces organisations, la Charte de la langue française est ignorée.

### **Réunions en anglais**

La loi 101 ne s'applique pas à ces employeurs qui peuvent imposer leur langue à leurs employés au Québec. Ces derniers reçoivent leur schedule et sont allégrement convoqués à des meetings qui se tiennent in English lorsqu'au moins un de leurs collègues est unilingue anglophone.

Précisons : les travailleurs ne refusent pas de donner des services à la clientèle dans sa langue, mais souhaitent que leurs rapports, leurs rencontres, leurs relations avec l'employeur et avec les collègues se fassent en français.

Bien sûr, la situation est différente selon la région : à Montréal et en Outaouais, la situation est nettement plus problématique qu'au Saguenay par exemple. Dans l'ensemble, l'anglais est la langue de travail la plus utilisée par 17 % des travailleurs québécois.

Les statistiques de l'Office québécois de la langue française publiées récemment démontrent que les francophones sont largement plus nombreux à travailler en anglais que les anglophones à travailler en français. En fait, 40 % des travailleurs québécois utilisent régulièrement l'anglais au travail.

### **La nation reconnue**

Et pourtant, suivant les démarches du Bloc Québécois, le gouvernement conservateur a reconnu en novembre 2006 que les Québécois formaient une nation. Même s'il ne s'agissait alors que d'une entourloupette pour embêter le Bloc Québécois, plus que par respect pour la langue et la culture du Québec, le gouvernement fédéral doit maintenant passer de la parole aux actes.

Pour protéger la langue, l'identité et la culture des travailleurs, il faut obliger ce gouvernement à traduire la reconnaissance de la nation québécoise dans les faits : il faut donner à tous les travailleurs le droit de travailler en français, partout au Québec.

La députée du Bloc Québécois de Drummond, Pauline Picard, a déposé le projet de loi C-482 pour amender le Code canadien du travail afin que les entreprises sous juridiction fédérale soient assujetties à la Charte de la langue française lorsqu'elles opèrent au Québec. Le débat devrait se poursuivre en mai prochain suivi d'un vote en deuxième lecture.

Pour défendre le français au travail, le Bloc Québécois est, et sera, PRÉSENT ! pour le Québec.

Carole Lavallée,  
députée de Saint-Bruno-Saint-Hubert,  
porte-parole en matière de Travail

\*\*\*\*\*

## **Le Nouvelliste, 1 mai 2008 - La griffe à Beaudoin : La fête des sans-travail**

Quand les grands syndicats américains décrétèrent pour la première fois en 1886 que le premier mai serait dorénavant la fête des travailleurs, ils avaient une revendication de fond: l'abaissement de la journée de travail à huit heures.

Ce jour-là, 200 000 d'entre eux obtinrent pour la première fois une telle journée de travail. Mais 340 000 autres durent entamer une grève générale qui tourna mal trois jours plus tard quand trois grévistes furent tués au cours d'une marche de protestation dans les rues de Chicago.

La manifestation tourna à l'émeute. L'explosion d'une bombe fit un mort chez les policiers mais sept autres furent tués lors de la violente bagarre qui s'ensuivit. Cinq syndicalistes furent condamnés à mort, malgré la faiblesse de la preuve, dont quatre ont été pendus, le cinquième s'étant suicidé. Trois autres syndicalistes ont été condamnés à la prison à perpétuité.

Depuis, le premier mai est célébré un peu partout dans le monde comme étant la fête des travailleuses et des travailleurs.

Ce sera le cas aujourd'hui en Mauricie comme ailleurs. Mais, compte tenu du contexte industriel qui frappe la région, la fête ne pourra pas donner lieu à de grandes réjouissances. Au contraire, elle risque d'être plutôt perçue comme la fête de l'amertume.

Ce serait en effet un peu trop cynique de célébrer la journée des travailleuses et des travailleurs dans l'allégresse quand c'est l'hécatombe depuis quelques années, mais particulièrement depuis un an, dans le secteur de la forêt et dans le secteur manufacturier.

Dans les seuls douze derniers mois, le secteur manufacturier de la Mauricie a perdu 4700 emplois, dont plus des deux-tiers pouvaient être considérés à haute rémunération. On comprend qu'il n'y aura pas beaucoup de monde qui aura le coeur à la fête.

On n'en finit plus de compter les morts au combat industriel comme ces employés de Norsk Hydro, de Belgo, de Bandag, TransCanada Energy ou dans les scieries en plus des réductions d'effectifs sévères imposées dans des usines comme Smurfit Stone à La Tuque ou chez Kruger à Trois-Rivières. Pour beaucoup de survivants, c'est l'incertitude qui s'est installée dans leurs usines et on tremble de plus en plus à la Laurentide, à l'usine Aléris ou aux deux usines d'Alcan de Shawinigan comme chez Kruger.

Le premier mai était traditionnellement une journée de grandes revendications ouvrières. Les revendications ont pris une tout autre allure cette année. On ne pense même plus à demander des améliorations dans les conditions de travail.

Doit-on se surprendre que la Coalition 1er mai Mauricie se mobilisera en fin de journée à Shawinigan pour "l'emploi et les droits sociaux". C'est son thème de rassemblement. Oui, on réclame maintenant des jobs et des droits sociaux. On y fera la lecture d'une déclaration de solidarité pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs qui vivent des situations précaires ou difficiles.

Ce n'est même plus la fête des travailleurs, généralement célébrée par les syndiqués, mais celle des sans-travail. Ce sera ici la fête du travail des sans-travail. La composition de la Coalition est d'ailleurs à cet égard très révélatrice. Certes, on y retrouve la CSN et le Comité d'action des non-syndiqués(es) qui représentent des gens en emploi, mais à leurs côtés marcheront la Corporation de développement communautaire de Trois-Rivières, le Mouvement Action Chômage Trois-Rivières et le Regroupement des organismes d'éducation populaire de la Mauricie.

Le premier mai est bien sûr la fête de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs et pas seulement celle des employés du secteur manufacturier. Si la Mauricie a essuyé un éprouvant recul de ses emplois manufacturiers, il faut constater qu'il y a eu une forte compensation dans le secteur tertiaire.

Ce n'est pas non plus la première vague de fermetures d'usines qui frappe la région. On pourrait s'y être habitué. Chaque décennie depuis celle des années 1960 a généré son lot de pertes industrielles importantes. Aucune décennie n'y a échappé. Sauf que si la dernière est si durement ressentie, c'est que cela commence à ressembler à la dernière vague, car après, il ne restera plus grand-chose à emporter.

Pour une région dont la base historique de l'emploi a été à caractère industriel, même si cela se produit dans un contexte global de désindustrialisation ou de délocalisation industrielle qui dépasse largement les frontières régionales, on éprouve forcément un triste sentiment de fin d'histoire, de notre histoire.

Ce soir, la Coalition 1er mai Mauricie servira à tout son monde une soupe... populaire.

Jean-Marc Beaudoin

\*\*\*\*\*

**Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)**  
**354, avenue des Pins Ouest**  
**Montréal, Québec, H2W 1S1**

**Téléphone : (514) 933-3764**

**Télécopieur : (514) 933-4074**

**Courriel : [cnc@lecnc.com](mailto:cnc@lecnc.com)**

**Site : <http://www.lecnc.com>**

**Archives : <http://www.lecnc.com/revuedepresse.cnc.html>**